



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Métal Plastique HB 300 résine (F)
Code-Nr. 104501

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R21
Xi; R36/38
R43
N; R51/53

Phrases R

21 Nocif par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

21 Nocif par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

24	Éviter le contact avec la peau.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700), résine époxyde du bisphenol f, metylester d'acide de sulfone de toluol

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Résine epoxyde bisphénole A/F avec matières de charge

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
28804-47-9	249-237-3	metylester d'acide de sulfone de toluol	2,5-10	T R24; Xn R22; Xi R 36/38; R43
9003-36-5	500-006-8	résine époxyde du bisphenol f	10-25	Xi, R36/38, R43, N R51/53
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 25	Xi R36/38; R43; N R51-53

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Tenir au chaud.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Ne pas utiliser des solvants ou des dilutions.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de perte de conscience ne pas administrer de traitement par voie orale.

Appeler immédiatement le médecin.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'irritation des poumons, traiter d'abord avec de la Dexamethasone en aérosol.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
brouillard d'eau

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Nettoyer les résidus avec des produits de nettoyage, éviter l'utilisation de solvants.

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat

très visqueux

Couleur

gris

Odeur

caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	200 °C				
Densité	2,1 g/cm ³	20 °C			
Solubilité dans l'eau					insoluble
Viscosité (dynamique)	22000-24000 mPa*s	20 °C			

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

fumée

oxyde et dioxyde de carbone

oxydes d'azote (NOx)



11. Informations toxicologiques

Constataions empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
le produit est irritant pour les muqueuses
le produit est irritant pour les yeux et la peau

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (résine époxyde du bisphenol f), 9, III, (E), Code de classification: M6

Transport maritime IMDG

UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol f epoxy resin), 9, III, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (bisphenol f epoxy resin), 9, III

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 24 Toxique par contact avec la peau.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.